



## DELIBERATION N° 36/2021/CACL

DE LA SÉANCE PLENIERE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021 A 09H00  
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

### PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE PORT (M14) DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 31  
Nombre de Procurations : 7  
Date de convocation : Jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38  
Vote :  
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFU, Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI, Seedna DELAR (visioconférence), Thierry ELIBOX, , Chirstian FAUBERT, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES, Elaine JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visioconférence), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Rolande SILEBER, Sandra TROCHIMARA et Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : Ruth BIDIU-CEPRIKA → **Procuration** à Chester LEONCE, Albanie CIPPE → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Eugène EPAILLY → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Serge FELIX → **Procuration** à Liser CLIFFORD, Chester LEONCE, Nestor GOVINDIN, Claude PLENET → **Procuration** à Yolande MILZINK-CINCINAT, Marie-Laure PHINERA-HORTH → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Hélène SERVIUS → **Procuration** à Thierry ELIBOX et Eliodore TORVIC → **Procuration** à Corinne SIGER, Serge SMOCK

**ÉTAIENT ABSENTS** : Dominique BERTONI, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Axel RINO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Anne-Michèle ROBINSON

## **Exposé des motifs**

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire arrête le compte administratif qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur.

Le Compte Administratif permet d'arrêter les comptes et de constater les restes à réaliser.

La note de synthèse sur les informations financières essentielles, la présentation synthétique du compte administratif du budget annexe le port (M14), ainsi que la présentation par politiques publiques et l'état des restes à réaliser sont annexés à la présente délibération.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Générale des Collectivités Territoriales, la Présidente, si elle peut assister à la discussion relative au vote du compte administratif, doit se retirer au moment du vote et avoir fait procéder préalablement à l'élection d'un Président de séance. A ce titre est élu Monsieur Gilles ADELSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

-----

**Vu** la loi n° 92-1995 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L. 2121-31, L.2121-14 et L.5211-1 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**Vu** la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la Délibération N° 02/2021/CACL du 11 février 2021 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaire 2021 ;

**Vu** la Délibération N° 30/2021/CACL du 09 avril 2021 approuvant le compte de gestion du budget annexe Port (M14) de l'exercice 2020 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mardi 06 avril 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du mardi 06 avril 2021 ;

**Entendu** le **Rapport N° 36/2021/CACL** relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe Port (M14) de la CACL.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 36/2021/CACL** relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe Port (M14) de la CACL.

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2020, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**ARRETE** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe Port (M14) ci-annexé, en conformité avec le compte de gestion selon la situation synthétique suivante :

**SYNTHESE DE L'EXECUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

REALISATION		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>DE</b>	section d'exploitation	259 977.42	907 032.87	647 055.45
<b>L'EXERCICE</b>	section d'investissement	7 050.00	-	(7 050.00)
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>267 027.42</b>	<b>907 032.87</b>	<b>640 005.45</b>

REPORTS		DEPENSES	RECETTES
<b>DE</b>	section d'exploitation	-	-
<b>L'EXERCICE</b>	section d'investissement	-	-
<b>N-1</b>			

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>TOTAL</b>		267 027.42	907 032.87	<b>640 005.45</b>

RESTES A		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISER</b>	section d'exploitation	-	-
<b>A REPORTER EN</b>	section d'investissement	-	-
<b>N+1</b>			

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>RESULTAT</b>	section d'exploitation	259 977.42	907 032.87	647 055.45
<b>CUMULE</b>	section d'investissement	7 050.00	-	(7 050.00)
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>267 027.42</b>	<b>907 032.87</b>	<b>640 005.45</b>

**AUTORISE** le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 09 avril 2021

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**



Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210409-36-AP-2021-CACL-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021